



/// TRANSPORT ///

PLAN SUR L'ACCESSIBILITÉ
Transport Bellemare International Inc.
Loi canadienne sur l'accessibilité (LCA)

2026

Transport Bellemare International, est heureux de travailler de concert avec le gouvernement fédéral afin d'offrir aux personnes ayant des limitations fonctionnelles des possibilités d'emplois ainsi qu'un milieu de travail motivant.

Croyant fermement en la responsabilité sociale d'une entreprise dans sa communauté, Transport Bellemare International tient à faire de l'inclusion une réalité invitante et pérenne. C'est dans cet esprit que nous abordons la *Loi canadienne sur l'accessibilité*.

INTRODUCTION AU PLAN D'ACCESSIBILITÉ

Avec ce 2^{ième} plan d'accessibilité, Transport Bellemare International continue l'analyse de son environnement de travail afin de cibler et d'éliminer les obstacles et de faire de son milieu de travail un milieu exempt d'obstacle.

NOUS VOULONS VOUS ENTENDRE

Nous accueillons vos commentaires ainsi que vos rétroactions en ce qui concerne notre plan d'actions sur l'accessibilité pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles. Nous nous engageons à vous répondre promptement.

Vous pouvez rejoindre le coordonnateur de la responsabilité sociale et environnementale :

Adresse courriel : conformite@groupebellemare.com

Formulaire pour les commentaires à même le site de Groupe Bellemare, <https://www.groupebellemare.com/>.

FORMATS SUBSTITUTS

À la demande, Transport Bellemare International s'engage à fournir dans des formats substituts les informations concernant le plan d'accessibilité ainsi que le plan de rétroaction. Vous pouvez utiliser les coordonnées ci-haut pour faire une demande.

RUBRIQUES VISÉS À L'ARTICLE 5 DE LA LOI CANADIENNE SUR L'ACCESSIBILITÉ (LCA)

EMPLOI

Cette rubrique a pour objectif d'assurer que les personnes ayant des limitations fonctionnelles aient les mêmes opportunités à l'embauche tout comme pour les promotions. Assurer l'accessibilité à des postes de travail adéquats ainsi que des conditions de travail équitables.

1

Barrière détectée :

Certains espaces de travail sont installés sur une plateforme à environ 6 pouces du sol.

Mesure mise en place :

Des espaces de travail au niveau du sol avec des accès permettant une accessibilité pour tous sont maintenant disponibles. Ces espaces de travail sont regroupés avec les autres espaces de travail.

L'ENVIRONNEMENT BÂTI

Les bâtiments doivent être conçus et aménagés de manière à les rendre accessibles aux personnes ayant des limitations fonctionnelles.

1

Barrière détectée :

L'absence d'une personne à l'accueil et un système d'intercom peu adapté rendent l'accès au bâtiment moins convivial.

Mesure mise en place :

Nous sommes dans le processus d'installation d'un système d'accueil assisté par l'intelligence artificielle.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)

Transport Bellemare International doit s'assurer que les produits et services numériques sont accessibles à tous, incluant les personnes ayant des limitations fonctionnelles. Cela inclut le site web, les applications et toutes autres technologies numériques.

1

Barrière :

Le manque de connaissance sur la loi sur l'accessibilité des techniciens informatiques.

Mesure mise en place :

À la suite de la disponibilité de la formation fédérale sur l'accessibilité numérique cette dernière sera offerte aux techniciens informatiques.

#2

Barrière détectée :

Manque de connaissance sur les lignes directrices des modifications réglementaires sur l'accessibilité des technologies numériques Phase 1.

Mesure mise en place :

L'explication de la Phase 1 ainsi que plus spécifiquement les composantes qui concernent Transport Bellemare International sera donnée aux techniciens informatiques.

COMMUNICATION, AUTRE QUE LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Transport Bellemare International doit s'assurer que les technologies autres que les TIC soient accessibles à tous, incluant les personnes ayant des limitations fonctionnelles.

1

Barrière détectée :

Le manque de connaissance et de compréhension de la LCA pour la personne en charge du marketing ainsi que des communications.

Mesure mise en place :

Une première formation sera donnée concernant la composante 2 de la Phase 1. Par la suite, lorsque la formation fédérale sera disponible une formation sera donnée à cette personne.

L'ACQUISITION DE BIENS, DE SERVICES ET D'INSTALLATIONS

Cette rubrique assure que les biens et services acquis par l'entreprise soient accessibles à tous, incluant les personnes ayant des limitations fonctionnelles. À titre d'exemples, les équipements, les outils, les logiciels, les formations, le support aux clients, etc.

1

Barrière détectée :

Transport Bellemare International est locataire du bâtiment dans lequel ses bureaux sont installés. Donc, l'entreprise n'a pas le droit de faire des modifications pour le rendre plus accessible.

Mesure mise en place :

Si le locateur effectue des travaux Transport Bellemare International tentera de faire inclure des modifications afin d'améliorer l'accessibilité.

LA CONCEPTION ET LA PRESTATION DE PROGRAMMES ET SERVICES

Transport Bellemare International se spécialise dans le transport de marchandises. À ce titre nous effectuons principalement affaire avec des entreprises. La conception ainsi que la prestation de programmes et de services ne sont pas des pratiques de l'entreprise.

1

Barrière détectée :

L'absence d'une approche élargie lors de la conception et l'installation de programme.

Mesure mise en place :

Mise en place de formations ainsi que des sensibilisations sur l'importance d'inclure dans la conception et l'installation une approche maximisant l'accessibilité.

LE TRANSPORT

Transport Bellemare International transporte de la marchandise seulement et non des personnes. La *Loi canadienne sur l'accessibilité* concerne le transport de personnes, pour cette raison cette rubrique n'est pas en lien avec le plan d'accessibilité de Transport Bellemare International.

CONSULTATION

Dans le cadre de la mise en place de ce plan, nous avons travaillé avec Bail-Mauricie, un organisme qui s'affaire à intégrer les personnes ayant des limitations fonctionnelles. Afin de perpétuer cette approche nous élaborerons d'autres méthodes de consultation afin d'établir un portrait plus précis des barrières ainsi que les actions à mettre en place.

CONCLUSION

Notre plan d'accessibilité est disponible en tout temps et à quiconque sur le site de Groupe Bellemare (<https://www.groupebellemare.com>).

Ce plan détaille l'état de la situation d'accessibilité ainsi que les actions mises en place. De plus, nous accueillons positivement tous les commentaires ainsi que les rétroactions en tant qu'éléments permettant d'améliorer en continue l'accessibilité.